SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

Administration - Rédaction
25, Rue Droite, SISTERON (B.-A.)
Téléphone 1.48
Directeur : Marcel LIEUTIER

66me Année — No 821 | SAMEDI 21 OCTOBRE 1961 | Paraît le Samedi

Tarif des Annonces : Annonces Légales: 0 NF 80 la ligne ; Autres Annonces : on traite à forfait
Pour la Publicité extra-régionale ; s'adresser à l'AGENCE CHIMOT, 3, rue d'Amboise, PARIS (2e)

Le numéro : 0 NF 10
Abonnement : 1 an : 4 N.F. 50
C. C. P. PASCAL - LIEUTIER
156-36 Marseille

Nous lisons dans le « Journal du Parlement » numéro de Jeudi 12 Octobre 1961, l'article que nous publions ci-dessous, dû à la plume de M. Marcel-Edmond Naegelen, ancien gouverneur de l'Algérie et qui fut député des Basses-Alpes. Nous livrons à la méditation de nos lecteurs cet article qui a toute son importance par les temps actuels puisque son auteur exerça longtemps les hautes fonctions de gouverneur général.

N. D. L. R.

DE MAL EN PIS

par **Marcel-Edmond NAEGELEN**
ancien gouverneur général de l'Algérie

Si l'on juge une politique par ses résultats, la ou les politiques algériennes successives du gouvernement issu des évènements de Mai 1958 devront être condamnées avec sévérité.

La IVme République fut renversée parce qu'elle était présentée comme incapable de sauver l'Algérie française, parce que « le système » avait porté à la tête du pays des impuissants et des bradeurs. Ils sont nombreux ceux qui, ayant contribué à la réussite des **« 13 complots du 13 Mai »**, reconnaissent aujourd'hui que l'application de la loi-cadre votée par le Parlement de cette malheureuse IVme eut acheminé l'Algérie vers un sort infiniment meilleur que celui auquel elle est actuellement vouée et vers une solution politique infiniment préférable à celle que le général de Gaulle envisage avec une tranquillité et une assurance surprenantes. La population algérienne d'origine européenne regrette amèrement d'avoir, en refusant cette loi-cadre et le collège unique et en donnant le signal de la révolte contre les institutions légales du pays, creusé elle-même l'abîme d'inquiétude, de colère et de désespoir où elle se débat aujourd'hui.

On est passé sans transition du « **Je vous ai compris** » et des « **Français à part entière de Dunkerque à Tamanrasset** », à l'autodétermination, puis à l'Algérie algérienne, puis à la République algérienne associée à la France, enfin à l'Algérie indépendante. On a renoncé à exiger que le couteau fût remis au vestiaire et qu'il n'y eût plus que 200 meurtres par an avant d'accepter de négocier avec le F.L.N. On fait mine de s'indigner parce que des Etats non engagés reconnaissent le G.P.R.A. alors que, par trois fois, on a traité ses envoyés comme des plénipotentiaires officiels. On a « dégagé » le Sahara avant toute discussion à son sujet et sans aucune contrepartie. Et on ne sait ce qui nous sera annoncé demain, avec une fière grandeur...

Encore si ces abandons avaient amené la paix que l'ancien polémiste déchaîné du « **Courrier de la Colère** », devenu le plus docile des exécutants de la politique de dégagement, avait annoncée avec sa grandiloquence endormante pour 1960, puis pour 1961. Beaucoup de Français auraient pensé que ce retour à la paix était chèrement payé. Du moins aurait-on éprouvé un immense soulagement à constater qu'il n'y avait plus chaque jour des combats, des embuscades, des attentats, des assassinats.

Or, jamais on ne s'est entre-tué comme aujourd'hui dans les villes d'Algérie. Jamais les différentes communautés que, malgré les propagandes nationalistes et communistes et les sottes prétentions de certains Algériens d'origine européenne, on avait réussi à rapprocher avant le 1er Novembre 1954, n'ont été aussi farouchement et stupidement défiantes l'une vis-à-vis de l'autre, aussi sauvagement dressées, les armes à la main, l'une contre l'autre. Le meurtre appelle le meurtre. La vengeance entraîne une nouvelle vengeance.

C'est là, sans doute, le plus grave, le plus douloureux, le plus irréparable de la situation intérieure de l'Algérie, après trois ans et quatre mois de la Vme République. On peut changer de politique et l'on ne s'en est pas privé. On peut essayer de réparer une erreur. Il est beaucoup plus difficile d'effacer des souvenirs, d'apaiser des douleurs et des haines, de combler des fossés de sang.

Nous constatons avec une infinie tristesse, d'après tous les renseignements qui nous parviennent d'Algérie, de Musulmans autant que d'Européens que ce fossé ne cesse de s'élargir et de se creuser. On nous dira que le F.L.N. et l'O.A.S. en sont responsables et non le gouvernement. Mais n'est-ce pas la politique de celui-ci qui a permis la croissance du F.L.N., son influence et son audace, et la naissance de l'O.A.S. ?

Et les représentants du gouvernement français n'osent plus se montrer dans les villes et le bled d'Algérie !

De pourparlers en combats, de négociations en dérobades, de trêve unilatérale en raids meurtriers, l'Algérie échappe sans cesse aux mains infaillibles du chef de l'Etat. Elle reste comme une plaie, plus envenimée de jour en jour, aux flancs de la République Vme, moins résistante que la IVme.

Avis important aux commerçants de la région de Sisteron

Une initiative pour le progrès des techniques commerciales : Après des conférences tenues à Digne et à Manosque, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Digne et des Basses-Alpes vient de prendre à nouveau une initiative qui retiendra vivement l'attention des commerçants de la région de Sisteron.

Avec la collaboration du S.I.C.O.D. et du C.E.C. elle organise le Mercredi 25 et Jeudi 26 Octobre, à Sisteron, un cycle d'information sur des thèmes intéressant le commerce (psychologie de la vente, gestion rationnelle des stocks, aménagement rentable du magasin de détail) en apportant aux commerçants des informations pratiques directement utilisables.

Ce cycle, destiné aux commerçants, grossistes et surtout détaillants, comprendra, d'une part, des conférences et, d'autre part, des visites-conseils de magasins par les experts-consultants chargés des conférences, pour les commerçants qui manifesteront auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie le désir d'être visités. Les conseils donnés aux commerçants au cours des visites particulières et à plus forte raison au cours des conférences publiques (dont l'accès est absolument libre) auront un caractère entièrement gracieux.

MM. les experts qualifiés qui interviendront au cours de ce cycle s'efforceront d'apporter aux chefs d'entreprises, quelle que soit la taille de leur affaire, des solutions et des suggestions dont ils pourront tirer le plus grand profit.

Les employés des maisons de commerce pourront également assister aux réunions, particulièrement à la conférence sur l'art de vendre.

Le programme complet des conférences, qui auront lieu à Sisteron, à la salle de l'Alcazar, sera communiqué ultérieurement.

Anciens Combattants

Le Directeur Interdépartemental du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre pour la région de Marseille, 11, rue Lafont (6me) communique :

Il est porté à la connaissance du public que le décret no 61-971 du 29 Août 1961 a fixé les bases et les modalités de répartition de l'indemnisation prévue par l'accord, conclu le 15 Juillet 1960, entre la République Française et la République Fédérale d'Allemagne, au sujet de l'indemnisation des ressortissants de Nationalité Française, au moment de leur internement, de leur déportation ou qui auraient acquis la Nationalité Française avant le 16 Juillet 1960 et qui ont été l'objet de mesures de persécutions national-socialistes.

En cas de décès du déporté ou de l'interné survenu soit en cours d'internement ou de déportation, soit avant le 15 Juillet 1960, date de l'accord précité, leurs ayants-cause qualifiés (dans l'ordre : veuve non remariée, descendants, ascendants) peuvent prétendre au bénéfice de l'indemnisation.

Si le décès du déporté ou de l'interné est survenu après le 15 Juillet 1960 ses héritiers au degré successif peuvent prétendre au bénéfice de l'indemnisation.

Il est précisé, en outre, que le droit fondamental à la reconnaissance du bien fondé de la demande est lié impérativement à la possession de la carte de Déporté ou d'Interné Résistant ou Politique délivrée soit à titre personnel, soit à titre posthume.

Les personnes qui s'estimeraient en droit de postuler valablement au bénéfice dudit accord sont avisées qu'elles peuvent retirer les imprimés officiels de demande auprès du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre dont ils dépendent où tous renseignements utiles à la constitution de leurs dossiers leur seront également fournis.

L'attention des intéressés est particulièrement appelée sur le fait que les demandes en cause doivent être déposées dans un délai de six mois à compter du 30 Août 1961, date de la publication au « Journal Officiel » du décret no 971 du 29 Août 1961, c'est-à-dire au plus tard le 28 Février 1962, à peine de forclusion.

Enfin, les intéressés sont informés qu'ils devront déposer leurs demandes, régulièrement établies, également au service départemental de l'Office National des Anciens Combattants dont ils relèvent (pour les Basses-Alpes : Maison de l'Agriculture, Boul. Gassendi, Digne).

* * *

Il est porté à la connaissance du public que le décret no 61-1018 du 9 Septembre 1961, publié au « Journal Officiel » du 10 Septembre 1961, porte levée de forclusion pour une durée de six mois à compter de sa publication, en ce qui concerne le dépôt des demandes tendant à l'attribution des titres de Déportés ou Interne Résistant ou Politique de la guerre 1939-45.

En conséquence, les anciens déportés et internés, résistants ou politiques ou s'ils sont décédés, leurs ayants-cause qualifiés (dans l'ordre : conjoint survivant non remarié, descendants et ascendants, à l'exclusion de tous autres) qui n'ont pas déjà déposé, avant le 1er Janvier 1958 (date de la forclusion fixée pour la recevabilité des dossiers en cause, par la loi du 31 Décembre 1957) auprès des services du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, une demande identique, sont informés qu'ils sont habilités à la faire, dans le plus bref délai et, au plus tard le 10 Mars 1962, à peine de forclusion.

Les personnes intéressées par cette levée de forclusion peuvent retirer les imprimés officiels nécessaires à la constitution de leurs dossiers, à Marseille, au siège de la Direction Interdépartementale, 11, rue Lafont (6me), 3me étage, bureau no 31, ou encore dans les bureaux des services départementaux de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre, cours Pierre Puget no 47.

Dans les départements des Alpes-Maritimes, Hautes-Alpes, Basses-Alpes Var et Vaucluse, les imprimés pourront être retirés aux sièges respectifs des services départementaux de l'O.N. des Anciens Combattants et Victimes de guerre, à Digne, Maison de l'Agriculture, Boulevard Gassendi.

Le sol se dérobe sous ses pas

Encore peu familiarisé avec le garage dont il venait de se rendre acquéreur, un mécanicien, M. Victor Pédot, traversait son atelier après avoir pris soin de fermer le compteur d'électricité, lorsqu'il fit une chute dans la fosse qu'il n'avait pas aperçue à cause de l'obscurité. Relevé sans dommage, M. Pédot s'est empressé de faire l'acquisition d'un boîtier Wonder. La pile Wonder ne s'use que si l'on s'en sert.

Campagne Eclairage et Signalisation de la Prévention Routière

Du 18 au 31 Octobre, 800 Centres de Contrôle seront mis gracieusement à la disposition des usagers désirant faire procéder, avant l'hiver, à la vérification des équipements d'éclairage et de signalisation de leurs véhicules à 2 et 4 roues.

En effet, grâce à un concours particulièrement efficace :

— de la Gendarmerie Nationale,
— des Compagnies Républicaines de Sécurité et des Corps Urbains,
— et, à Paris, de la Police Municipale.

La Prévention Routière a pu, cette année, prévoir l'installation d'un nombre encore jamais atteint de Centres et c'est plus d'un million de véhicules qui pourront ainsi être contrôlés gracieusement.

Le bon fonctionnement des appareils d'éclairage et de signalisation revêt, pendant l'hiver, une très grande importance car nous rappelons que la circulation nocturne, compte tenu de la densité relativement faible du trafic (10 % du trafic total), est trois fois plus dangereuse que la circulation diurne. En outre, si pour 1.000 accidents survenant de jour 45 sont mortels, on compte :

— 68 accidents mortels pour 1.000 accidents survenant à l'aube ou au crépuscule ;
— 81 accidents mortels pour 1.000 accidents survenant au cours de la nuit proprement dite.

Ainsi, on peut dire que l'accident nocturne est 2 fois plus meurtrier que l'accident diurne. Il est donc souhaitable que les usagers profitent le plus largement possible des facilités que leur offre la « Campagne Eclairage et Signalisation » de la Prévention Routière.

Les quelques minutes passées sur les Centres de Contrôle ne seront pas perdues, elles contribueront à améliorer la sécurité de la circulation et sauveront des vies humaines.

AUTOMOBILISTES...

QUAND IL PLEUT, REDUISEZ VOTRE VITESSE DE 20 %.

Maison Raoul COLOMB
SISTERON

Vins CODEC

10o	Rouge Monopole	1,17
11o	Rouge Royal	1,38
12o	Rosé Friand	1,65

Alimentation AUDIBERT
CENTRE-VILLE Tél. 47

la nouvelle RENAULT
PAS DE GRAISSAGE PAS D'EAU
JUSTE ... UN PEU D'ESSENCE
4 places
5 portes
une soute à bagages
une suspension « tous chemins »
105 km/h

VENEZ LA VOIR CHEZ :
DECAROLI Frères
Alpes-Automobiles SISTERON

© VILLE DE SISTERON

La politique familiale

Ce n'est que le mois prochain que le gouvernement prendra les décisions attendues en matière d'aide aux familles. La seule précision ferme fournie jusqu'ici est que l'allocation de salaire unique ne sera pas supprimée. Mais, comme son aménagement n'est pas exclu, il faudra attendre les nouvelles délibérations ministérielles pour apprécier les modalités du relèvement des prestations. Il semble simplement que la hausse globale sera de l'ordre de 7 o/o.

Reste l'autre aspect de la réforme : la modification du régime des cotisations. Devant les réactions hostiles soulevées par son projet de « déplafonnement » le gouvernement a tenté un plaidoyer par l'intermédiaire d'une note du secrétaire d'Etat chargé de l'information.

D'après ce texte, la réforme tendrait d'abord à donner satisfaction à de très anciennes revendications des organisations familiales en permettant désormais aux recettes des caisses de suivre exactement l'évolution des salaires et en protégeant mieux ces recettes contre les détournements dont elles ont si souvent fait l'objet au profit des assurances sociales en déficit chronique.

Le premier de ces arguments n'est pas inexact. Mais on a déjà répondu que la liaison entre les cotisations et les salaires pourrait tout aussi bien être assurée, sous le régime du plafond, par l'institution d'un mécanisme qui garantirait l'évolution régulière de ce dernier en fonction des rémunérations. Pourquoi aller jusqu'au déplafonnement s'il ne s'agit que d'éviter des retards qui n'ont jamais été dus qu'à l'action du gouvernement lui-même ?

Quant à soutenir que le fait d'asseoir les ressources des caisses d'allocations familiales sur une base différente de celle des assurances sociales serait une garantie pour les premières. C'est pure hypocrisie. La meilleure des garanties, la seule vraie garantie ne serait-elle pas l'autonomie de trésorerie que, précisément, on se refuse à envisager ?

On voit combien, sur ces deux points, la thèse officielle est faible. Elle l'est plus encore, si possible, en ce qui touche les conséquences du déplafonnement pour les entreprises. Nous ne voulons pas, dit le gouvernement, peser en faveur d'un blocage des salaires, mais freiner la hausse dans les secteurs en flèche et la favoriser au contraire dans ceux qui sont moins bien placés. En même temps, nous pensons que la réforme incitera les branches en expansion à rechercher encore une productivité améliorée, notamment en recourant davantage à l'automation.

On répondra qu'on voit mal pourquoi on serait assuré de voir les secteurs payant des salaires relativement bas les relever du fait que leurs charges seraient légèrement allégées. De ce côté, l'avantage du projet est purement aléatoire, alors que la pénalisation des branches en expansion serait une certitude. Et surtout, comment soutenir sérieusement que le moyen de stimuler la modernisation des entreprises est de rendre plus coûteuse la main-d'œuvre qualifiée ou hautement qualifiée sans laquelle cette modernisation est impossible ?

En réalité, il semble bien que le gouvernement s'inquiète de la situation dans son propre domaine, où le recrutement du personnel d'encadrement est rendu difficile par l'insuffisance des traitements offerts. Mais alors, quelle étrange politique que celle consistant à pénaliser les industries privées et à les handicaper dans la compétition internationale sous prétexte que le secteur public se débat dans une crise constamment renaissante ?

SALON DE COIFFURE
James HENIN
Gérant du Salon BOREL
Rue de Provence SISTERON

Paul DAVIN
Spécialiste de la Literie
Les Arcades — SISTERON
Lits bois, fer, canapés-lits
Tables de chevet, Landaus
Lits enfants
Matelas Sommiers
Laine, Crin, Coutil, etc...

VARIETES - CINEMA
Samedi, en soirée
Dimanche, en matinée et soirée
Gregory Peck, Jean Simmons, Carroll Baker, dans un film en technirama, en technicolor
LES GRANDS ESPACES
Mercredi et Jeudi, en soirée
VIOLENCE DANS LA VALLEE

VISITE DE M. LE PREFET

Mercredi matin, M. le Préfet des Basses Alpes, Maxime Mignon, accompagné de M. René Girard, chef de division, et de M. Fournier, inspecteur d'Académie, étaient reçus à la Mairie par M. Fauque, maire et conseiller général de Sisteron, assisté de MM. Maffren et Tron, adjoints, de Mme Saury, directrice du Lycée Paul Arène, de Mme Haumon, directrice du Collège Technique d'Apprentissage de jeunes filles, de M. Gravier, membre du bureau des Parents d'Elèves, remplaçant M. Henri Dupery, absent.

Cette visite préfectorale était nécessaire et on ne peut que regretter qu'elle soit si tardive. M. le Préfet s'est rendu compte de l'exiguité des locaux, dortoirs et réfectoires.

M. le Préfet rend cependant hommage aux directrices de ces établissements et à leur personnel, et à la Municipalité qui ont fait face, avec les moyens de bord, à une grande rentrée d'élèves, et souhaite que les rapports établis soient enfin étudiés au Ministère afin que se réalise dans un très proche avenir la construction d'un grand bâtiment qui donnera certainement satisfaction aux élèves et aux parents.

Un choix de
JARRES PROVENÇALES
VASES FANTAISIES
pour embellir villas, terrasses...
chez
Charlotte
fleuriste
Rue Chapusie — SISTERON
Téléphone 187

CHEZ LES SCOLAIRES
LA TENUE DES LIVRETS SCOLAI

Chaque élève est muni d'un carnet sur lequel sont inscrites les notes qui lui ont été attribuées pour ses compositions, ses devoirs, ses interrogations écrites ou orales.

Une double page de ce carnet est réservée à chaque quinzaine de l'année scolaire.

L'élève est constamment en possession de son carnet, qu'il doit présenter à toute réquisition de l'administration, des professeurs ou des parents.

Le carnet de notes, consulté par les parents est la pièce maîtresse du bilan scolaire que le chef de famille dresse à la fin de chaque semaine. Il doit être signé par le père, la mère ou le correspondant le premier et le troisième dimanche de chaque mois. Toute contravention à cette règle entrainerait une punition pour l'enfant dont les parents se seraient montrés négligents. Si par extraordinaire il y avait récidive, les parents qui auraient manifesté ainsi le peut d'intérêt qu'ils portent au carnet devraient se contenter du classique bulletin.

Le carnet peut être entre le lycée et les familles un lien vivant dont l'intérêt n'a pas besoin d'être souligné. Il dépend de la bonne volonté de tous qu'il remplisse ce rôle.

LITERIE DES ARCADES
Paul DAVIN
dépositaire
des matelas mousse Pirelli
des matelas Georges
matelas français de qualité.

Georges RICHAUD
Radio diplômé
Nouvelle Avenue — SISTERON

AU QUARTIER DU THOR

La semaine dernière, au quartier du Thor, aux nouvelles constructions, il y a eu la réception provisoire du bloc E construit par l'entreprise Marioti.

Ce bloc va être très bientôt habité et fait suite aux deux autres déjà livrés il y a quelques semaines à divers ménages.

Dans quelques temps les deux derniers blocs de 12 logements chacun seront également livrés ce qui portera à 40 logements ce lotissement du Thor.

Pour tous vos permis de conduire une seule agréée
Auto-Ecole LATIL
Les Arcades SISTERON
Tél. 247
Cours de Code de la Route

ACCIDENT

Un accident d'auto s'est produit au dos d'âne après Le Poët, au nord de Sisteron, qui a coûté la vie à deux personnes.

Le car qui fait journellement Gap-Marseille filait à son allure habituelle quand une 402 venant de Sisteron et pilotée par M. Félix Charmasson, 44 ans, chauffeur, et son passager M. Adrien Thomé, 38 ans, inspecteur des P.T.T., tous deux demeurant à Marseille, se rendant à Gap, quand arrivée à ce dos d'âne, pour une cause que l'enquête établira, la voiture alla s'écraser contre l'avant du car.

Inutile de dire la terrible collision qui se produisit. Résultat, les deux occupants de la 402 morts, et plusieurs voyageurs blessés. La gendarmerie de Laragne a été immédiatement alertée.

* * *

Ce dos d'âne, même ceux qui le connaissent bien, est très dangereux. On met des bandes jaunes dans les virages, mais le service compétent devrait en mettre en ce point, car ce n'est pas le premier accident qui se prdouit en cet endroit-là.

Et il serait souhaitable, encore mieux, de supprimer ce dos d'âne, ce n'est pas une grosse dépense, mais il faut toujours des morts pour arriver à apporter des améliorations.

Occasion Autos
Vente-Achat-Echange
Crédit
TOUS VEHICULES
R. ROUGNY
Téléphone 158 SISTERON

NECROLOGIE

C'est avec peine que nous apprenons le décès de Mlle Henriette Brun-Allemand, survenu à Marseille le 18 Octobre. Ses obsèques ont eu lieu dans cette ville et l'inhumation a eu lieu à La Ciotat dans un caveau de famille.

La disparition de Mlle Brun-Allemand sera vivement regrettée par les personnes qui l'ont connue car, femme de bien, elle ne refusait jamais son concours à diverses œuvres charitables et même dans son entourage ou modestement, sans bruit, elle se dépensait pour chacun.

A son frère Marcel, qu'elle aidait dans sa profession de pâtissier dans notre ville, nous lui présentons nos bien vives condoléances pour la grande douleur qui le frappe.

* * *

Nous adressons également nos sincères condoléances à Madame Veuve Faure René et à la famille Pioventi Lucien pour le grand malheur qui les frappe en la personne de M. René Faure, leur mari et gendre, décédé accidentellement au Sahara le 9 Octobre à l'âge de 35 ans.

Les obsèques auront lieu au jour indiqué par les avis de décès.

Meubles BOUISSON
Sisteron - Saint-Auban
Choix incomparable
des plus beaux mobiliers
Modernes et Rustiques
aux meilleurs prix
VISITEZ NOS MAGASINS

Chansyl signe votre élégance
ÉVELYNE
13, rue de Provence
SISTERON

AUX MEUBLES SISTERONNAIS
M. DOUSSOULIN
vous offre les plus beaux Meubles de la région
aux plus bas prix
VISITEZ NOTRE EXPOSITION
La Bonne Adresse
Téléphone 93
57, Rue Droite, 57
Ici moins de Luxe, moins de Publicité, mais DES PRIX
Tous Travaux Ebénisterie et Menuiserie sur demande

gamme complète de 100 à 250 litres
RANUCCI ELECTRICITE GENERALE
ARMES ET MUNITIONS
Fusils Luigi Franchi, Verney-Caron, Charlin, Darne
25, rue Saunerie — SISTERON — Tél 314 et 322

« MIDI-AUTO »
A. ESCARTEFIGUE
PEIPIN (B.-A.)
Téléphone 16
Agence Automobile
PEUGEOT
MAC-CORMICK
Machines Agricoles
Mécanique Electricité Tolerie Peinture
Vente Echange Crédit Reprise NEUF et OCCASION

Le meilleur et le moins cher des
TELEVISEURS de grande classe
le 59 T 50 F
GRUNDIG
Le seul Téléviseur d'importation allemande spécialement conçu pour le standard français 819 lignes
EXTRA-PLAT 59 cm Rectangulaire
Bande passante 10 mégacycles
Sensibilité 15 microvolts
2me chaine UHF ou VHF 625 lignes
Distributeur exclusif :
A. LATIL
27, Rue Droite — SISTERON
Téléphone 3.36

Imprimerie LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON
Directeur-Gérant : Marcel LIEUTIER

DEPOT
TEINTURERIE DEGRAISSAGE
Mme MARGAILLAN
12, Rue de Provence — SISTERON
1er étage — Téléphone 194

QU'ELLE SOIT DE FAIENCE... DE PORCELAINE la cuvette des W.C. doit être impeccablement propre. Avec HYGIENO, sans peine, sans effort faites disparaître la crasse jaunâtre. Hygiéno désodorise et désinfecte. Drog. et gds mag.

C'est un produit ROLLET
Droguerie PAUL BERNARD

© VILLE DE SISTERON

LES GREVES DANS LES B.-A.

Un mouvement de grève déclenchée au cours de la journée de Mardi s'est poursuivi pour la S.N.C.F. au cours de la matinée de Mercredi. C'est ainsi qu'à Peyruis on dénombrait parmi le personnel 5 grévistes sur 5, à Château-Arnoux 14 sur 17, à Sisteron 5 sur 12, à Manosque 8 sur 31.

En moyenne on peut évaluer à 80 pour cent le pourcentage des grévistes.

Ce pourcentage a été atteint également par le personnel d'E.D.F. qui avait déclenché à l'appel des centrales syndicales un mouvement de grève. La grève a été totale à Digne et à Castellane où 41 grévistes sur 41 pour Digne et 23 sur 23 pour Castellane, ont été dénombrés. Elle était par contre quasi totale à Manosque avec 107 grévistes sur 110, à Forcalquier avec 21 sur 30, et à Barcelonnette avec 8 sur 11.

La ville de Digne a été privée de courant pendant toute la matinée à partir de 8 à 12 heures, néanmoins la sécurité était assurée et les hôpitaux et cliniques étaient alimentés.

A l'appel des quatre fédérations CGT, CFTC, FO, UNCM, la grève de l'EDF a été générale hier matin à Digne.

Pas de courant de 8 à 12 heures ; arrêt de travail toute la matinée ; défilé du personnel dans les véhicules EDF à midi sur le boulevard Gassendi au bruit des klaxons. En tête la voiture cabine comprenant les responsables syndicaux, puis des véhicules des services dépannages des districts de Digne, Annot, Castellane, du changement de tension, du service commercial, accompagnés du personnel administratif.

W. VIGNET
Rue de Provence
SISTERON

ACCIDENT MORTEL

Dans la soirée de Vendredi dernier deux camions en remorque de l'Entreprise Francou en provenance de Laragne rentraient chez eux à Mison lorsque le chauffeur du premier véhicule ébloui, effectua une manœuvre qui disloqua l'attelage du camion remorqué. Celui-ci alla l'écraser dans un ravin où le choc fut effroyable. Le chauffeur, prisonnier dans la cabine, devait succomber immédiatement.

Malgré les secours immédiats apportés par la famille Richaud, par les Sapeurs-Pompiers de Laragne, on ne put ranimer la jeune victime.

AVIS AUX AUTOMOBILISTES

Un contrôle de réglage des projecteurs et appareils de signalisation des véhicules, organisé par l'association « La Prévention Routière » aura lieu à Sisteron, Place de la République (ex place des Arcades) Lundi 23 Octobre 1961, de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.

Ce contrôle intéressera les véhicules à deux comme à quatre roues.

A SAINT-DOMNIN

Il est de tradition que chaque année au début d'Octobre, un pélerinage composé surtout de femmes se dirige vers la Chapelle de Saint-Domnin où une messe est dite devant un auditoire avide de grand air et d'un soleil automnal.

Cette Chapelle, bien que vétuste, attire encore de très nombreux fidèles parce que la tradition est là et que cette sortie est surtout une promenade de plein air.

OBJETS TROUVES

Un trousseau de clefs ; une clef ; un bracelet plaque d'identité ; un chien de chasse. S'adresser au Secrétariat de la Mairie.

AVIS DE LA MAIRIE

Une enquête de commodo et incommodo pour achat d'un terrain par la commune, destiné à la construction d'une station de pompage et d'une école, sera ouverte du 23 au 31 Octobre 1961, en Mairie, où le dossier est déposé.

COURS POSTSCOLAIRES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Aujourd'hui Samedi 21 Octobre, de 14 à 16 heures, cours pour les apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics, dans une salle de la Mairie.

Toutes pièces en magasin :
SISTERON : Garage BUES
LARAGNE : Louis MIGNOT
SAINT-AUBAN : Roger PERRIN

CONORD :
du nouveau

Venez voir la nouvelle Vestalux - Coupe d'Or du Bon Goût Français 1960 - et les nouveaux réfrigérateurs "Ruban Bleu" chez :

Francis JOURDAN
Appareils Ménagers Modernes
Les Arcades — SISTERON

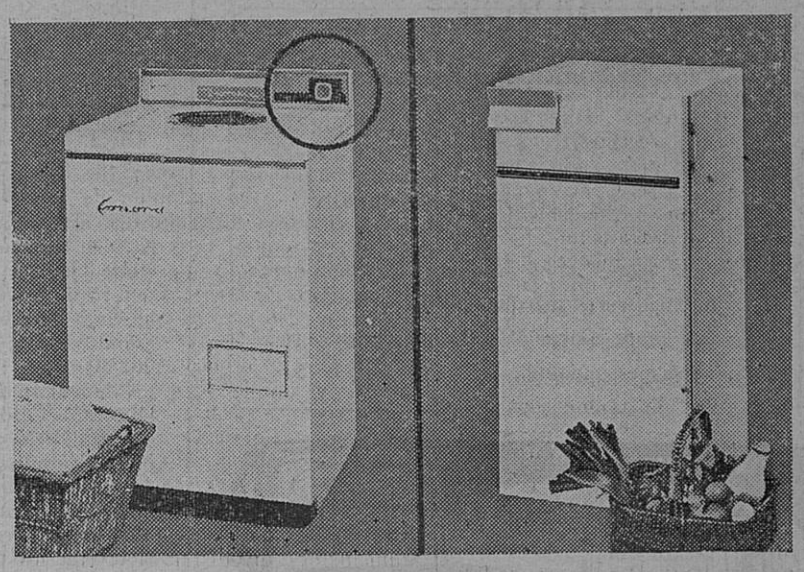

Petites Annonces

CHERCHE

Logements vétustes pour remise en état et location. S'adresser au bureau du journal.

* * *

AGIM
TRANSACTIONS IMMOBILIERES
R. DE LAMARE
SAINT-AUBAN (B.-A.) Tél. 86
Propriétés Commerces
Villas Campagnes
F 4 Confort région Saint-Auban.
Campagne affaire intéressante.
Bons Commerces : Bars, Coiffure, Droguerie.

* * *

GAINS intéressants chez vous même sans quitter emploi. Travail facile écriture main ou machine. Joindre enveloppe timbrée. O.G.D.F. BONS St-DIDIER (Haute-Savoie).

* * *

ACHETERAIS Terrain à bâtir. S'adresser au bureau du journal.

* * *

ON DEMANDE

Une Bonne pour ménage 2 personnes, nourrie et logée. S'adresser au bureau du journal.

* * *

DEMANDE D'EMPLOI

Jeune fille cherche travail maison. S'adresser au bureau du journal.

* * *

ON DEMANDE

Ouvriers ébénistes sachant conduire camion. S'adresser Meubles BOUISSON à Sisteron.

* * *

ON DEMANDE

Ménage ayant des connaissances pour le jardinage et gardiennage et conduire une auto, environs Sisteron. S'adresser Colonel ROMAN-AMAT, à Servoules par Sisteron. URGENT.

Marie Bonheur
Nouvelle collection chez :
Maison Raoul COLOMB
SISTERON

Transports SISTERON-MARSEILLE
Anciennes Messageries Pellegrin
COTTO, successeur
Dépôt : Henri BERNARD
Rue de la Mission — SISTERON
Départ pour Marseille Mardi et Jeudi
Livraison à domicile.

FUNERAIRE — BATIMENT
MARBRERIE GENERALE
R. CAFFIN
Magasin et Atelier
Rue des Combes — SISTERON

Le plus bel assortiment de tissus et 1.000 échantillons de collection pour Hommes, Dames et Enfants
chez
Jean PASCAL
18, Rue Droite à SISTERON
qui vous propose une visite de documentation sans engagement de votre part.
Dépositaire exclusif des tissus DORMEUIL
Anglais, Français et Italien.

AGENCE ALPINE
René REYNAUD
Av. de la Libération — Tél 206
ASSURANCES
« SERVICE - TRANSPORTS »
CREDITS DIVERS

RICHAUD Georges
Radio Diplomé
Nouvelle Avenue — SISTERON
Grand Choix
Appareils T.S.F. et Téléviseurs
Laboratoire de dépannage agréé
Agent RADIOLA, SCHNEIDER
DUCRETET - THOMSON
Postes TRANSISTORS
Grandes Marques
Machines à laver
LINGEX-BONNET
LINCOLN LADEN
Réfrigérateurs FRIMATIC compresseur
Facilités de Paiement
Vente à Crédit

POUR PEINDRE SOI-MEME
LA VEDETTE en boîte 375 frs le kg
Peinture supérieure
toute prête à l'emploi
dans les nuances de votre choix
Garantie
par la Cie des Vernis Valentine
Droguerie Paul BERNARD
SISTERON
Par suite de l'application du décret du 4 Septembre 1959 le prix est baissé à 353 francs

SPÉCIALISTE DU DIESEL
Agent Division Poids Lourds
UNIC WILLEME O M FIAT
Moteurs Diesel T. M. D. adaptables sur Véhicules Tourisme et Camionnettes Utilitaires de 1.000 à 2.500 kgs
s'adresser
GARAGE MODERNE
Route de Marseille — SISTERON — Tél. 317

OUVERT TOUS LES JOURS

LE BON CAFE
s'achète chez
R. BOUCHET
Rue Saunerie — SISTERON
Les Cafés BOUCHET sont les plus appréciés
Parfum — Arôme — Qualité

ELECTRICITE GENERALE
A. LATIL
27, rue Droite — SISTERON
Magasin de Vente et d'Exposition
Grand Choix de LUSTRERIE
T. S. F.
Agent ELECTROLUX
Appareils Frigorifiques
Aspirateurs Cireuses
Facilités de Paiement
DEPANNAGE
de tous Appareils Ménagers et Radio toutes marques
Installation Force et Lumière
Moteurs et Pompes Electriques
Electro - Clôtures
Devis gratuit — Nous consulter

GROUPE des MUTUELLES du MANS
Fondé en 1828
ASSURANCES TOUTES BRANCHES
CREDIT AUTOMOBILE
P. ESCLANGON & P. de St-BARTOLOME
Depuis 1910 — 3 Générations à votre service
AGENCE DE SISTERON - Tél. 103

Assurez-vous aisément
un chauffage plus régulier
et plus économique
Commandez :
MobilFuel
chez
STATION « MOBIL »
A. RANQUE SISTERON Tél. 62
Parfaitement fluide et homogène, MobilFuel protège vos chaudières contre tous les dépôts néfastes, maintient les filtres propres, les tuyauteries et cuves bien dégagées, vous assure sécurité et régularité de marche.
votre chaudière mérite Mobil

© VILLE DE SISTERON

Votre Tailleur...

Pierre Ménardo

54, Rue Droite, SISTERON

chez lequel vous trouverez toujours les meilleures marques de draperies et une coupe conçue à l'unité qui respecte votre personnalité.

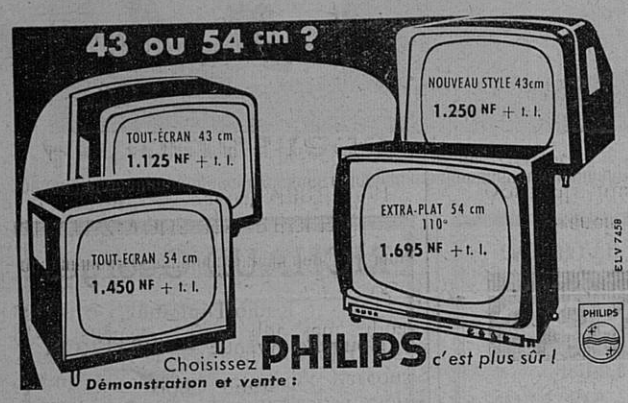

Marceau SCALA
Rue de Provence — SISTERON Tél. 197

Tous les Sommiers...
Tous les Matelas...
CHAISES — FAUTEUILS — DIVANS — CANAPES
NEUF REPARATION
MALATRAY Jean
Rue Mercerie — SISTERON

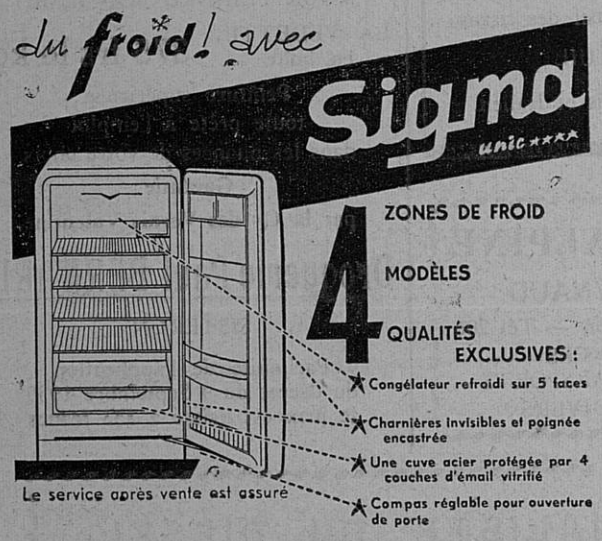

Francis JOURDAN
Les Arcades SISTERON

Etude de Me Pierre BERONIE
Notaire à SISTERON

VENTE
DE FONDS DE COMMERCE

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Me Pierre BERONIE, notaire à SISTERON, le treize Octobre mil neuf cent soixante et un, enregistré à SISTERON le vingt Octobre mil neuf cent soixante et un, folio 68 bordereau 267/30

1o) Mademoiselle Michèle Fabienne DOLLET, étudiante, demeurant à CHATENAY MALABRY (Seine) place Voltaire, célibataire

2o) Mademoiselle Christiane Andrée DOLLET, étudiante, demeurant à SISTERON, rue Droite, célibataire

Ont vendu à Madame Charlotte Jeanne FILLODEAU, négociante, demeurant à BOULOURIS (Alpes-Maritimes) épouse divorcée de Monsieur Jean AUBANEL, suivant jugement du Tribunal Civil d'AVIGNON du trois Décembre mil neuf cent quarante six

Un fonds de commerce de Bonneterie Mercerie générale Bimbeloterie Articles de Paris, sis et exploité à SISTERON, rue Droite, numéro 67, dans une maison appartenant aux bailleresses, ledit fonds immatriculé au Greffe du Commerce de DIGNE sous le numéro 57 A 285.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix de vingt neuf mille nouveaux francs.

La prise de possession a été fixée au treize Octobre mil neuf cent soixante et un.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues par acte extra judiciaire en l'étude de Me BERONIE notaire à SISTERON, domicile élu, dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales.

ETAT-CIVIL

du 12 au 19 Octobre 1961

Publication de Mariage : Alfredo Valenzano, ouvrier maçon coffreur, et Eglantine Aimée Marie Riogerge, agent de lycée.

Décès : Rose Marie Pascal, rue Haute des Remparts, 57 ans. — Joseph Louis Latil, quartier de Chapage, 87 ans.

Machines à Ecrire
VENTE REPARATION
Renseignements
Librairie LIEUTIER
SISTERON Tél. 1.48

Etude de Me Pierre BERONIE
notaire à SISTERON

VENTE
DE FONDS DE COMMERCE

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me Pierre BERONIE, notaire à SISTERON, le dix neuf Septembre mil neuf cent soixante et un, enregistré à SISTERON le cinq Octobre mil neuf cent soixante et un, folio 67, vol 275 bordereau 248/10

Monsieur Félix Jules ALLIBERT, commerçant et Madame Hélène Ernestine DAVID, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à SISTERON, avenue Paul Arène

Ont vendu à Madame Fernande Louise Aimée SUBE, coiffeuse, demeurant à SISTERON, rue Mercerie

Le droit au bail d'un local commercial sis dans un immeuble à SISTERON avenue Paul Arène, comprenant un magasin, un arrière magasin, et au sous-sol deux caves, au premier étage deux pièces d'habitation, salle de séjour, cuisine, salle d'eau, W-C.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier Octobre mil neuf cent soixante et un

Cette cession a eu lieu moyennant le prix de QUINZE MILLE Nouveaux Francs.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues à Sisteron, en l'étude du notaire, domicile élu, dans les dix jours de la dernière en date des trois publications légales.

Signé : BERONIE, notaire.

Avis unique de gérance

Par acte SSP du trente Septembre mil neuf cent soixante et un, enregistré à SISTERON le quatorze Octobre mil neuf cent soixante et un, bordereau 260/1, folio 68

Monsieur Marcel COUTON, cafetier, Les Arcades à SISTERON, et son épouse Madame COUTON, née IMBERT Marie-Louise, ont donné à bail en gérance libre à Monsieur HEYRIES Hervé et son épouse née PETINO Marie-Jeanne, le fonds de commerce de Café à l'enseigne de BAR DES ARCADES, sis Les Arcades, à SISTERON, lequel fonds était immatriculé à l'INSSEE sous le numéro 781042090021.

La location gérance a été conclue pour une période de une année commençant à courir le premier Octobre mil neuf cent soixante et un pour prendre fin le trente Septembre mil neuf cent soixante deux.

Les époux HEYRIES exploiteront le dit fonds sous leur entière responsabilité.

Domicile est élu pour les oppositions éventuelles au siège du fonds.

La fraîcheur de la Mer au pied de la Citadelle
POISSONNERIE DES ARCADES
Tél. 273
SISTERON
Coquillages Ecrevisses Langoustes
Truites Vivantes Poisson congelé

A. VICENZI
ANTIQUAIRE
Route Nationale 85 PEIPIN
Achète et vend
tous genres meubles anciens

Charbons toutes provenances
BOULETS D'ANTHRACITE TRIBAR
PASSEZ VOS COMMANDES SANS TARDER
en vous adressant à
E. JOUVE
Avenue de la Libération, SISTERON — Tél 43

SERRURERIE — CONSTRUCTION METALLIQUE
G. BLANC
Route de Gap — SISTERON — Tél. 196

Moderne Station-Service
« MOBIL »
de SAINTE-URSULE
A. RANQUE Téléph. 62 SISTERON
ESSENCE HUILE
LAVAGE VIDANGE GRAISSAGE
Toutes Marques

Carrosserie Automobile et Industrielle
Mévolhon & Laveder
Cours Melchior-Donnet — SISTERON — Tél. 3.19

SONT CHAUDS, LES MARRONS !

La venue de l'automne n'est pas seulement le signe précurseur de la présence des pluies et de la neige ; il y a mieux puisque le marchand de marrons a allumé son fourneau où rôtissent les marrons dont l'odeur attire les passants.

Autrefois, plusieurs marchands s'installaient un peu partout dans la ville et en langue mistralienne appelaient les amateurs de ces excellents fruits dont les petits enfants font leur délice ; aujourd'hui un seul marchand suffit pour donner satisfaction à cette jeunesse.

Sont chauds, les marrons ! sont chauds ! approchez filles et garçons, venez voir le marchand de marrons ! C'est en ces termes que leur apparition se faisait.

METTEZ-VOUS EN REGLE
AVANT LE 1er NOVEMBRE 1961
Antiparasitage
OBLIGATOIRE
Modèles agréés VELOSOLEX
et tous Cyclomoteurs, Scooters, etc...
Garage BUES

DECLARATION DE RECOLTES DE VINS

Tout propriétaire, fermier, métayer, récoltant de vins est tenu de déclarer, avant le 25 Novembre 1961, à la Mairie de la Commune où il a fait son vin, indépendamment des renseignements particuliers prévus par la règlementation sur les appellations d'origine.

La déclaration de récolte est obligatoire, même si elle est toute vendue a l'état de vendange.

Les intéressés peuvent se présenter au Secrétariat de la Mairie où les imprimés ont été reçus.

LES VENDANGES

Un ciel bleu sans nuage, une chaleur bien provençale a permis aux vignerons de procéder aux vendanges dans de bonnes conditions.

Les différents orages qui, en cours d'année, ont quelque peu maltraité les vignobles qui étaient de bonne venue, ont permis cependant une récolte assez belle, ce qui laisse espérer que l'on boira encore cette année du bon vin de nos côteaux ensoleillés.

LE FROID ET LE CHAUD
CONORD
Francis JOURDAN
Appareils Ménagers Modernes
Les Arcades — SISTERON

VOL

Un vol de sacs de ciment a eu lieu dernièrement à l'Usine de Météline, au préjudice de l'Entreprise Mariotti Frères.

Plainte ayant été déposée, la gendarmerie a réussi à pincer les voleurs. Ils ont reconnu les faits reprochés et ont été laissés en liberté provisoire.

Cette semaine dans
PARIS - MATCH

La visite de Farah Diba et du Shah à Paris.

Les « Diaboliques » de Genève (procès Bauer).

Le Salon de l'Auto.

16 pages couleurs : Velasquez.

A TEMPS NOUVEAU
PEINTURE MODERNE
ISOLANTE
DECORATIVE
ISODECOR
La Peinture sans rivale
Droguerie Paul BERNARD
Rue Droite — SISTERON

SPORTS

BOULES

Demain Dimanche 22 Octobre, Concours des Anciens Combattants, patroné par M. Heyriès, gérant du Bar des Arcades.

Prix : 2.500 anciens francs plus les mises fixées à 150 francs par équipe.

Ce concours à la mêlée est ouvrable à tous les joueurs, licenciés ou non.

Inscriptions au Bar des Arcades à 13 heures. Tirage au sort à 14 heures. Parties en 13 points.

En cas de mauvais temps le concours sera renvoyé au dimanche suivant.

* * *

FOOT - BALL

Dimanche dernier, sur le Stade Municipal, c'est le championnat UFOLEP qui tenait la vedette avec la rencontre Sisteron - Oraison.

Par 2 buts à 0 les Sisteronnais ont gagné, cependant qu'Oraison présentait une équipe homogène. Chez les locaux, les individualités ont réussi à l'emporter.

* * *

En championnat cadets UFOLEP, Sisteron-Vélo est battu de justesse par l'équipe correspondante du C.A. Dignois par 1 but à 0.

* * *

Demain dimanche, Sisteron-Vélo reçoit l'équipe de Lamanon, 2me au classement, pour le compte du championnat Deuxième Division.

Les réserves se déplacent à Saint-Auban en championnat UFOLEP.

* * *

CENTRE D'INITIATION

Un Centre d'initiation foot-ball fonctionnera tous les Samedis vers 16 h. 30, au Stade de Beaulieu, à partir du 21 Octobre. Ces cours seront donnés par M. Gelormini, de la Direction Départementale des Sports.

Le bureau du Sisteron-Vélo informe tous les cadets et minimes qu'ils sont tenus de suivre régulièrement ces cours.

SI VOUS SUIVEZ D'AUTRES VOITURES SANS LES DEPASSER
LAISSEZ AU MOINS 50 METRES ENTRE LES VEHICULES
VOUS EVITEREZ LA FORMATION DE BOUCHONS !

HOTEL
DU
ROCHER
SISTERON
Ouvert
toute la nuit

© VILLE DE SISTERON